

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MERCREDI 11 JUIN 2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 11 JUIN 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le **MERCREDI 11 JUIN** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 juin 2025.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.

M. BOULET Guillaume a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.

Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

---

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 20h30

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA CAPSO AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS - RUE DU FORT GASSION - POLE TECHNIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION.**

---

**2025-06-N° 2**

Le service « Electricité-éclairage public » de la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS utilise au niveau des garages du Pôle technique de la CAPSO situés rue du Fort Gassion, (parcelle AV 203) un local de 189 m<sup>2</sup> à l'étage pour stocker et réparer des éléments d'éclairage public (lanternes, mats, ...). Il utilise également une partie du rez-de-chaussée pour des illuminations de Noël.

Cette occupation « historique » des locaux par la commune est liée à la compétence éclairage public exercée avant 2017 par l'ex-CCPA, compétence rendue aux communes suite à la fusion.

Plusieurs adaptations ont été réalisées au sein de la CAPSO suite à l'intégration de six agents de l'ancienne équipe de Thérouanne et leurs camions. Ainsi, le service « Electricité éclairage public » ne stocke plus ses véhicules dans le garage comme c'était le cas auparavant.

Il n'existe pas de convention entre la CAPSO et la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS sur cette utilisation à titre gracieux considérant la réintégration de la compétence à la commune en 2017. Il est donc proposé de régulariser cette occupation.

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 - DE VALIDER** la mise à disposition aux services communaux de locaux d'une superficie de 189 m<sup>2</sup> à l'étage des locaux du Pôle technique de la CAPSO à AIRE-SUR-LA-LYS situés rue du Fort Gassion,

**ARTICLE 2 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout autre document y afférent.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



Mairie d'Aire-sur-la-Lys  
Aire-sur-la-Lys  
PAS DE CALAIS